

Aucune garantie dans le Jura pour l'Hôpital de Moutier

Dans le Journal du Jura du 15 janvier, le Ministre jurassien Jacques Gerber officialise ce que beaucoup savent : l'Hôpital de Moutier (HDM) va perdre beaucoup de plumes en cas de oui le 28 mars. A la question de savoir si les prestations actuelles de l'HDM pourraient être maintenues en cas de rattachement au Jura, vu que la politique du canton a été ces dernières années de centraliser à Delémont les soins aigus, le Ministre botte en touche. Il prétend, sans rire, que la décision de centraliser à Delémont ne relève pas du Gouvernement, mais du Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura. L'Etat jurassien se serait contenté de créer les bases légales. Fuite de responsabilité ! Le Conseil d'administration est nommé par le Gouvernement jurassien. Le Conseil d'administration ne prendra donc jamais des décisions explosives (fermer un service à Porrentruy par exemple) sans que le Gouvernement ne valide cette option, les risques politiques seraient bien trop importants. Ainsi, il est clair que le Gouvernement porte une responsabilité majeure, pour ne pas dire décisive, dans l'organisation hospitalière jurassienne.

En renvoyant la responsabilité de l'avenir de l'HDM au Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura en cas de transfert cantonal, le Ministre transmet un message limpide à la population de Moutier : on vous donne zéro garantie. Si le Gouvernement jurassien avait la moindre intention de maintenir les prestations de l'Hôpital de Moutier, il le dirait haut et fort ! En l'occurrence, il n'en dit rien, et renvoie la balle au Conseil d'administration. En langage clair : rejoignez-nous dans le Jura, vous verrez bien ce qu'il se passe avec l'Hôpital...

Le canton de Berne lui a pris ses responsabilités. Il a donné les moyens à l'Hôpital du Jura bernois de se réorganiser et de nouer un partenariat public-privé visionnaire pour renforcer les prestations en place à Moutier. Ce sont des actes forts et concrets qui permettent au site de se développer, avec des investissements massifs liés au déplacement de la psychiatrie. Entre des actes concrets du côté bernois et une absence totale d'engagement du côté jurassien, le choix est vite fait ! Un non le 28 mars permettra d'assurer de manière infiniment plus solide l'avenir de l'Hôpital de Moutier.

Patrick Tobler, Moutier